

L'Elginois

Bulletin d'information n°3



Commune de
Légnny
Village des pierres dorées



Dans ce numéro

Recensement
Assainissement
Inondations
Voirie
PPRI
Etat civil
Cap Génération
PLU
Environnement
Déchetteries
CCAS
FSL
Grand Froid

Mairie

Le Bourg
69620 LEGNY

tél 04 74 71 61 09
fax 04 74 71 49 90

Ouverture du secrétariat

mardi 9h - 11h30
jeudi 14h - 16h30
samedi 9h - 11h30

**Permanence de
Madame le Maire**
samedi 9h - 11h30
sans rendez-vous

lundi au vendredi
sur rendez-vous

Edito du Maire



La place du Bourg

C'est aussi en préservant le tissu associatif que nous contribuons à faire reculer toutes les formes d'isolement. Grâce à l'implication des nombreux bénévoles de notre commune, nous avons la chance de pouvoir nous rencontrer, nous connaître, partager des moments chaleureux et conviviaux, nous détendre et parfois même rendre service.

Que soient ici remerciés tous les Présidents et membres des associations de notre commune pour le travail quotidien qu'ils réalisent et que chacun accepte de temps en temps de donner un peu de son temps à ces structures qui ont besoin de vous pour continuer à avancer et se motiver.

Bonnes fêtes à tous et meilleurs vœux pour 2009

Sylvie Jovillard

Agenda

20 décembre	Réunion des classes en 9 à 10h30
3 janvier	Vente de Brioches et Galettes des rois du Sou des écoles
9 janvier	Vœux du Maire à 19h00
28 février	Repas de la Société de Chasse
21 mars	Soirée du Sou des écoles



RECENSEMENT 2009

Participer au recensement est un acte civique.

Du 15 janvier 2009 au 14 février 2009, Légnay va organiser sa campagne de recensement. Tous les 5 ans, l'INSEE mesure notre population afin d'aider la commune à mieux apprécier son évolution démographique. Ce recensement donne à un instant T toute la composition de nos populations. Ces indicateurs communiqués après analyse par l'INSEE permettent aux élus de caler au plus près leurs projets d'investissements à l'évolution de nos habitats et de nos habitants. Toutes vos réponses sont absolument confidentielles, directement traitées par l'INSEE de façon anonyme.

Pour cette nouvelle campagne, le conseil municipal a sollicité Madame Mireille Gavet pour assumer la fonction d'agent recenseur, identifiable par une carte créée spécifiquement pour cette mission.

Mme Gavet viendra déposer à votre domicile les documents nécessaires au recensement (bulletins individuels et feuille de logement). Nous vous demandons de lui accorder un bon accueil lorsque celle-ci se rendra à votre domicile pour vous aider à remplir soigneusement les documents distribués et de bien respecter les rendez-vous que vous lui proposerez.



ASSAINISSEMENT

Mise en route progressive pour mars 2009

A partir du 1^{er} mars 2009, le réseau d'assainissement collectif entrera progressivement en fonctionnement. Sur notre commune, les secteurs concernés par cette première tranche de raccordement sont :

Le Bourg / Varina / Ponts-Tarrets

Toutes les personnes concernées recevront un courrier de l'exploitant du réseau courant février 2009 leur expliquant les démarches à suivre.

UN AUTOMNE PLUVIEUX

INONDATIONS : ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE pour 43 communes du Rhône

L'arrêté concerne une première vague de 43 communes touchées début novembre et va permettre l'indemnisation des sinistrés.

Suite aux inondations, les maires des communes touchées avaient déposé des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle que la Préfecture a transmis au ministère de l'Intérieur.

Le 20 novembre, la commission a examiné favorablement une première liste de 43 communes dont Légnay fait partie.

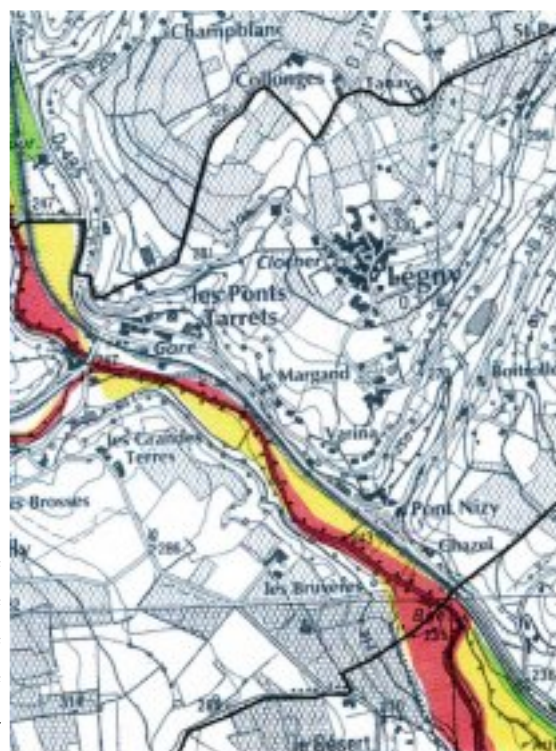
VOIRIE : ÉLARGISSEMENT DE FOSSÉS SUITE AUX PLUIES DE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal a décidé suite aux dégâts causés par les pluies importantes de novembre de revoir l'état des fossés de certains chemins communaux. Ainsi, il a été décidé d'élargir les fossés du Chemin communal menant à Varina et de celui conduisant aux Ponts-Tarrets. Ce dernier nécessitant en plus des coupes transversales pour ralentir l'eau en sortie du chemin sur la départementale et éviter ainsi des éboulements de terre sur cette voie importante de circulation. Par ailleurs, à titre exceptionnel, le Conseil a alloué une somme supplémentaire pour reprendre les fossés de certains chemins ruraux. Contrairement aux autres catégories de voies, les dépenses d'ouverture, de redressement, d'élargissement, de construction et d'entretien des chemins ruraux ne sont pas des dépenses obligatoires, au titre des dispositions de l'article L.2331-2 du Code général des collectivités territoriales.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRI) a été prescrit par les arrêtés préfectoraux du 17 juillet 2003 et du 22 mars 2004 sur 28 communes qui longent l'Azergues.

Ce document, prochainement entériné par la Préfecture et consultable en mairie, viendra compléter les dispositions du PLU. Il impose pour tous les bailleurs et propriétaires lors de la cession d'un bien ou de sa location d'informer le futur acquéreur ou locataire des risques encourus. La zone en rouge est considérée comme une zone d'aléa fort, la zone en jaune, comme aléa



moyen et la zone verte comme aléa faible. Les critères de mesures tiennent compte des côtes de référence de la crue centennale augmentée de 20 cm. Dès application du PPRI (prévue en fin d'année), des mesures de prévention seront à prendre tant de la part des propriétaires que des collectivités.



Développer des liens sociaux, agir sur la difficulté des jeunes dans leur quotidien, apporter un soutien dans les relations inter-générationnelles



juin a attiré plus de 60 personnes et s'est terminée par une dégustation de préparation à base de plantes très colorés et bio. De même, la sortie au cirque a rencontré un franc succès : un beau moment de partage !

Pour récapituler, CAP Générations, c'est :

- Pour les jeunes de 12 à 18 ans : des camps et des activités pendant les vacances, un atelier multimédia, un accueil et des activités les soirs de semaine tout au long de l'année, des actions de prévention des conduites à risque.

- Pour les adultes : CAP Gym, atelier multimédia, atelier chiffons, atelier cuisine, atelier d'art floral, atelier mémoire.

- Pour tous : CAP Café (moment convivial autour d'un café), les sorties en famille, les ateliers manuels parents-enfants, les vacances en famille, un groupe de parole et des conférences sur la parentalité, jeu d'échecs, des soirées thématiques, un jardin, l'accompagnement à la scolarité.

C'est aussi le lieu où vous pouvez rencontrer les personnes de la Cellule Emploi et de la Mission Locale, ou l'assistante sociale du secteur.

Il se passe beaucoup de choses à CAP Générations, notre centre social basé à Châtillon d'Azergues. Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts. Lieu de rencontre, c'est souvent l'occasion de partager des expériences fortes et variées.

Faso (l'argent servira à permettre aux enfants des villages de brousse d'aller au collège) et le Secours Catholique. En octobre a lieu le Tournoi des 18 Clochers qui permettra cette année de nouveau, aux jeunes de la communauté de communes de s'affronter.

L'année 2008 fut encore une année très riche :

- les jeunes sont partis au ski en février ; ils ont conçu et réalisé un tapis de jeu « La famille en questions » dans le cadre d'un travail sur la prévention des conduites à risque. En juin, un groupe de jeunes fréquentant CAP a décidé de réaliser un travail d'intérêt général et de reverser la somme attribuée par la commune à deux associations : A Plus, association dont l'objectif est le soutien aux populations du Burkina

- les adultes ont fait de la gym, de l'informatique, de la cuisine, etc...

- les plus âgés ont fait travailler leur mémoire dans le cadre des ateliers Mémoire (atelier en direction des plus de 55 ans souhaitant remobiliser ou améliorer leur mémoire par le biais d'exercices simples)

Et toutes les générations ont participé aux sorties (cirque, parc d'attraction...) et aux soirées thématiques. La soirée sur la maison bio climatique en

Contact : 04-72-54-48-76 cap.generations@numericable.com www.capgenerations.org

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification N°1 entérinée par le Conseil

Suite à l'enquête publique organisée du 23 septembre au 23 octobre au cours de laquelle quelques observations ou demandes ont été formulées, le commissaire enquêteur a rendu son rapport au Conseil Municipal qui a statué suite à ses remarques.

En conséquence, les modifications telles que décrites dans l'enquête publique ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil. Le registre des remarques mis à disposition des habitants de la commune reste consultable en mairie pendant un an.

Droit de préemption urbain renforcé

Le Conseil Municipal a adopté le droit de préemption urbain renforcé, qui lui permet de se porter acquéreur prioritairement lors de toute cession d'un bien sur la commune.

Ce droit sera utilisé de manière exceptionnelle et uniquement à des fins d'intérêt général.

NAISSANCES

Le 04 janvier 2008 né à Lyon
FARGERE Maxence Alain Michel

Le 22 février 2008
née à Saint-Foy-Lès-Lyon
COMBET Margot Aline Lucienne

Le 09 avril 2008
née à Décines-Charpieu
AIRAULT Eolia Justine

Le 10 juin 2008 née à Arnas
JACQUET Iliana

Le 15 juin 2008 née à Ecully
POUDROUX Marilou Lou-Anne
Emilie

Le 23 juin 2008 née à Ecully
PEROT Manon

Le 04 juillet 2008 né à Arnas
GALLAY Aloïs Gabin Antoine

Le 22 août 2008 née à Gleizé
BRUNY Lara

Le 19 septembre 2008 né à Lyon
L'HOSPICE Erwan

MARIAGES

Le 16 février 2008
JACQUET Olivier et
ZERRAD Hanène

Le 12 juillet 2008
CURABET Olivier Alain et
ODET Karine Liliane

Le 15 novembre 2008
URSULE Thierry Eugène et
ALIZARD Valérie Frédérique

DECES

Le 2 avril 2008
COMTE Gérard Maurice Jean

Le 18 mai 2008
PERRET André Joseph

Le 13 août 2008
ZVEREFF Alexis

Le 10 novembre 2008
VIEUX Georgette Maria née VIEUX



ENTRETIEN DES PLANTATIONS

Suite à un accident mortel provoqué par la chute d'un arbre situé dans une propriété privée, le Conseil général du Rhône vient de prendre un arrêté destiné à rappeler aux propriétaires riverains leurs obligations en matière d'entretien de leurs plantations, lorsque celles-ci bordent le domaine public routier départemental. Dès lors, chaque année, à compter du 1er décembre jusqu'au 1er mars de l'année suivante, les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine. De plus, tout arbre situé en limite du domaine public et dont les racines se développent sur ce dernier doit être abattu. Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies départementales. Et tous les arbres morts ou en état sanitaire dégradé doivent être abattus afin d'éviter tout risque de chute sur la voie publique. L'ensemble de ces dispositions prévalent également pour toutes les plantations en bordure du réseau de voies communales.

DECHETTERIES

Vacances de Noël

La déchetterie de Saint Laurent d'Oingt sera fermée du 23 au 27 décembre 2008

La déchetterie de Theizé sera fermée du 30 décembre 2008 au 3 janvier 2009

Les mercredis 24 et 31 décembre 2008 la déchetterie de permanence fermera à 16h00 au lieu de 17h15.

A partir du 6 janvier 2009, réouverture des déchetteries aux jours et heures habituels.

Nouveau tarif végétaux :

gratuit jusqu'à 200kg
puis 5€ par tranche de 100kg.

LE CCAS, UNE COMMISSION SOCIALE COMMUNALE À VOTRE ÉCOUTE...

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions.

Le CCAS est une structure paritaire présidée par le maire et composée de 3 élus (Mme Catala, Mlle Duport et M. Plasse) et de 3 représentants de la commune (Mme Cordier, Mme Saunier, et Mme Vieux N.).

Chaque dossier est examiné par les seuls membres du CCAS, et reste confidentiel. Selon la situation, l'aide du CCAS peut revêtir plusieurs formes : aide alimentaire ou sollicitation d'aides sociales et/ou financières avec l'appui des services du Conseil général. Il n'est pas toujours facile de pousser la porte de la mairie pour solliciter une aide. Il ne faut pas hésiter alors à demander à ce qu'un membre du CCAS vienne directement chez vous ou à contacter directement les services sociaux de la MDR (Maison Du Rhône) du canton du Bois d'Oingt au 04-74-71-60-16.

Plus l'aide intervient tôt, plus la situation peut trouver rapidement une issue positive.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Conseil Général peut intervenir pour aider les personnes en difficultés dans la prise en charge de leurs loyers impayés. Cette aide est bien évidemment soumise à condition, accompagnant une démarche volontaire des bénéficiaires dans un objectif d'apurement de leur dette. Le FSL, dont le montant maximum ne peut dépasser 1500 euros par bénéficiaire (avec une dette de loyers inférieure ou égale à 3000 euros) est versé directement au bailleur.

Pour en bénéficier, vous pouvez solliciter le CCAS de la commune ou prendre contact avec les services sociaux de la MDR du Bois d'Oingt.

REGISTRE NOMINATIF EN CAS DE GRAND FROID

Recenser les personnes vulnérables

Pour permettre une veille sociale et médicale auprès des personnes vulnérables en cas de canicule et de grand froid, la mairie tient à votre disposition un registre nominatif.

L'inscription sur ce registre est une démarche personnelle et volontaire.

Elle se fait à la mairie par la personne elle-même.

Les personnes concernées par ce registre sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne ou de la carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.